



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 août 2012, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

La directrice générale adjointe mentionne que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera conservé dans les archives.

Le maire mentionne qu'il enregistre la séance à des fins personnelles.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2012-119 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 10.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire  
Jacques Caron, conseiller  
Johanne Guimond, conseillère  
Stéphane Dusablon, conseiller  
Gilbert Lemelin, conseiller  
Régis Lemay, conseiller

Sont absents : Jean-Pierre Lacoursière, conseiller

Trente personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2012
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012
- 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 9 juillet 2012

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Remboursement des dommages subis à la propriété de M. Ghislain Daigle
- 3.3 Remboursement du fonds de roulement
- 3.4 Formation « zonage agricole »
- 3.5 Autorisation de signature d'entente entre la Municipalité et la compagnie de télécommunication Vidéotron

### 4. URBANISME

### 5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Avis de motion (modification du Règlement de zonage 97-367, usage permis dans la zone AAd 21)

### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





## 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2012

#### 2012-120 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,  
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2012.

Adopté à l'unanimité.

### 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012

#### 2012-121 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

### 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 9 juillet 2012

#### 2012-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 9 JUILLET 2012

Proposé par M. Régis Lemay, conseiller,  
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ajournée du 9 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Comptes à payer

#### 2012-123 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 4 179 à 4 248 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros PR 830 à PR 855 inclusivement, pour une somme totale de 118 587,97 \$, et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 56 758,87 \$.

Supprimé :

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





### 3.2 Remboursement des dommages subis à la propriété de M. Ghislain Daigle

#### 2012-124 REMBOURSEMENT DES DOMMAGES SUBIS À LA PROPRIÉTÉ DE M. GHISLAIN DAIGLE

ATTENDU QU' à l'automne 2010, la Municipalité a effectué des travaux de réfection de la rue de la Promenade dans le cadre du programme PRECO;

ATTENDU QUE lors des travaux de réfection de la rue de la Promenade, la Municipalité a installé un drain pluvial sur le lot 3 389320, propriété de M. Ghislain Daigle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à la remise en état des lieux et à la réparation du préjudice subi au propriétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté M. Réjean Guay, évaluateur agréé, afin de lui faire parvenir un rapport concernant les dommages subis aux propriétés;

Supprimé : nous

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté M. Paul Grimard, arpenteur, pour effectuer l'arpentage;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,  
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à rembourser à M. Ghislain Daigle un montant de 6 574 \$ pour les dommages suivants :

- Servitude de drainage : 41,5 mètres à 273,66 \$ (taux unitaire) X 50 % (facteur de pondération) = 5 678 \$
- Servitude temporaire de travail : 37,5 mètres à 273,66 \$ X 10 % (loyer annuel) = 1 030 \$ (annuel) X 1 mois = 86 \$
- Indemnité accessoire : 31 jours X 10 = 310 \$
- Troubles, ennuis et autres inconvénients : 500 \$

(Référence rapport du 13 mars 2012 signé par M. Réjean Guay, évaluateur agréé)

QUE M. Ghislain Daigle autorise l'enregistrement d'une servitude de drainage (voir annexe 2) d'une superficie de 41,5 m<sup>2</sup>, tel qu'identifiée sur les plans en annexe 1, sur sa propriété portant le numéro de lot 3 389 320;

QUE M. Ghislain Daigle donne quittance finale (voir annexe 3);

QUE le conseil mandate Mme Claudia Daigle, notaire, pour effectuer la transaction pour une somme approximative de 600 \$;

QUE les coûts pour l'arpenteur et le notaire sont aux frais de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et le maire suppléant à signer le contrat notarié.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2010-557.

Le maire ne vote pas car il mentionne qu'il est en conflit d'intérêt.  
Adopté à l'unanimité.





### 3.3 Remboursement du fonds de roulement

#### 2012-125 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à rembourser le fonds de roulement pour la somme de 9 313 \$ tel que prévu au budget 2012.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 03 11000 000 « Fonds de roulement ».

Adopté à l'unanimité.

### 3.4 Formation « zonage agricole »

#### 2012-126 FORMATION « ZONAGE AGRICOLE »

ATTENDU QU' une formation concernant le zonage agricole serait un atout puisque le conseil a plusieurs demandes d'appui pour la CPTAQ à chaque année;

ATTENDU QUE M. Zoé Eggena, responsable de l'urbanisme, souhaite suivre cette formation afin d'avoir plus d'outils pour analyser les demandes;

pour ces motifs,

proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

Il est résolu par le conseil municipal :

QUE M. Zoé Eggena assiste à une formation donnée par la Fédération québécoise des municipalités d'une durée de deux jours;

QUE le coût de la formation est de 450 \$, plus les taxes, plus les frais de déplacements et les frais de repas;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 61000 454 « Formation ».

Adopté à l'unanimité.

### 3.5 Autorisation de signature d'entente entre la Municipalité et la compagnie de télécommunication Vidéotron

#### 2012-127 AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA COMPAGNIE DE TÉLÉCOMMUNICATION VIDÉOTRON

Proposé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,  
appuyé par M. Jacques Caron, conseiller,

il est résolu :

QUE la compagnie Vidéotron a approché la Municipalité afin d'implanter une tour de télécommunication autoportante sur son territoire;

QUE la Municipalité a proposé d'implanter la tour au 4115, Marie-Victorin, sur le lot 3 389 445, propriété de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;





QU' une entente sera étudiée par toutes les parties et devra être approuvée par le conseil municipal avant sa signature;

QUE la Municipalité mandate Me Claude Jean, avocat, pour l'analyse du projet d'entente déposée par la compagnie Vidéotron;

QUE le conseil autorise M. Ghislain Daigle, maire, et Mme Diane Laroche, directrice générale, à signer, une fois approuvée par le conseil municipal, l'entente avec la compagnie Vidéotron pour l'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 389 445, propriété de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE le conseil appuie toute démarche nécessaire à l'obtention d'une décision ou d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le projet d'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 389 445, propriété de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE le conseil mandate M. Zoé Eggena, responsable de l'urbanisme, à représenter la Municipalité pour toute demande à la CPTAQ pour le projet d'implantation d'une tour de télécommunication sur le lot 3 389 445, propriété de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Supprimé : s

Supprimé : s

Supprimé : s

Supprimé : s

Supprimé : s

Supprimé : s

Adopté à l'unanimité.

#### 4. SERVICE DE L'URBANISME

Aucun point à l'urbanisme.

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

##### 5.1 Avis de motion (modification du Règlement de zonage 97-367, usage permis dans la zone AAd 21)

Avis de motion est donné par M. Gilbert Lemelin, conseiller, qu'à une séance ultérieure un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin d'ajouter un usage permis dans la zone AAd 21.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande d'information sur la localisation de la tour de télécommunication. (point 3.5)
- Demande d'information sur le remboursement du Fonds de roulement. (point 3.3)
- Demande d'information sur la pétition : qu'est-ce qu'un préjudice?, un comité?, une usine?
- Demande d'information sur l'état du dossier de la côte de l'Église.
- Demande d'information sur le remboursement des dommages subis. (point 3.2)

#### 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

##### 2012-128 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,  
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.





Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Daigle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale

